

Montélimar, le 11 JUIN 2018

**Mission Régionale de l'Autorité  
Environnementale (MRAe)**

Monsieur le Président  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
69453 LYON Cedex 06

Direction de l'Urbanisme

Votre interlocuteur : Anne-Laure MARIE

Tel. 04.75.00.26.14

Nos réf : RP/MG/OB/AM – 2018 - 31

Objet : Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune  
LES TOURRETTES – **Consultation de l'Autorité Environnementale**

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président,

Conformément aux articles R.104-30 et R.104-32 du Code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION procède à la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune LES TOURRETTES.

Le projet de modification simplifiée du PLU est soumis à un examen au cas par cas au titre de l'évaluation environnementale.

Dans ce cas, l'Autorité Environnementale émet une décision sur la nécessité de soumettre ou non la procédure d'évolution du PLU à une évaluation environnementale.

A cet effet, vous trouverez ci-joint un exemplaire du projet pour avis.

Le cas échéant, je vous prie de bien vouloir me transmettre votre décision, qui sera jointe au dossier de consultation du public sur ce projet. Sans réponse dans un délai de deux mois suivant la transmission du dossier, je considérerai comme obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Pour le Président  
Le Vice-Président délégué

René PLUNIAN

